

Communiqué de Presse

Droit de retrait - Fermeture de la Maison Médicale de Garde du Coudray

« Stop à l'abattage et à l'insécurité - Oui à la régulation et à la qualité des soins »

La permanence de soins ambulatoires, PDSA, est sous responsabilité du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, contrairement à la Permanence Administrative, qui est sous responsabilité préfectorale.

La PDSA est basée sur le volontariat des médecins généralistes libéraux. Elle est divisée en secteurs, correspondants à des territoires précis du département.

Celui de Chartres, le plus vaste, propose aux patients une Garde à la Maison Médicale de Garde (MMG) du CH Louis Pasteur de Coudray, de 20h à Minuit en semaine, de 14h à Minuit le Samedi et de 8h à Minuit le Dimanche.

Les médecins généralistes libéraux qui assurent ces gardes les débute après une journée entière de travail, et n'ont pas de temps de repos de sécurité : ils reprennent leurs consultations à leur cabinet dès le lendemain matin.

Depuis plusieurs années, le Conseil de l'Ordre des Médecins a alerté les instances (ARS, CPAM, Directoire du CH), ainsi que les élus, sur les problématiques gravissimes et grandissantes :

- Insécurité totale : agressions verbales et physiques des patients envers les médecins, certains devant se faire escorter par la sécurité de l'hôpital à la fin de leur garde
- Manque de logistique appropriée pour assurer qualité et sécurité des soins
- Salle d'attente devenue un théâtre d'affrontements entre patients, et entre patients et médecins
- Aucune régulation en amont contrairement à tous les autres secteurs du département : la demande des patients est dans l'immense majorité des cas illégitime : certificats, renouvellements de traitements, patients ayant un MT mais n'ayant même pas fait l'effort de le contacter, ou pire, ne supportant pas attendre 24h pour aller le consulter. Aucun soin de qualité, aucune médecine dans les règles de l'art, aucune régulation contrairement aux autres secteurs, aucune éducation des patients : de l'abattage qui petit à petit a dégradé l'image de notre profession, le parcours de soin local, l'essence même de la PDSA, et a favorisé une consommation de soins à outrance.
- Atteinte grave à la qualité des soins : surcharge de consultations, dépassant quotidiennement les 30 à effectuer en 4h, soit à peine 7 minutes par patient : le soin n'existe plus, la mise en danger des patients est quotidienne avec des médecins débordés et usés qui chaque jour s'exposent à des erreurs de diagnostic et de prise en charge. Les médecins de garde arrivent face à une salle d'attente bondée, et partent souvent sans avoir pu consulter tous les patients : tous les ingrédients sont réunis pour faire monter l'agressivité des patients.

La situation est devenue intolérable, gravissime, et alarmante : il est temps d'y mettre un terme.

Oui, il ne faut pas attendre un drame.

Face aux débordements récents, à la conduite inadmissible de certains patients, au manque patent de sécurité, et à la situation d'épuisement des médecins, le Conseil a décidé de soutenir les médecins dans leur droit de retrait sur ce secteur à dater du vendredi 30 décembre inclus.

Il est hors de question de laisser nos consoeurs et confrères continuer à prendre leur garde « la boule au ventre » comme ils nous l'affirment. Il en va de la survie de nos patients, de la survie des médecins qui souhaitent exercer leur art et prodiguer de bons soins, il en va de la survie de notre système de santé.

Le Président,
Docteur Julien COTTET

